

la Cour européenne des droits de l'homme.

Il va sans dire que l'ouvrage présente un intérêt majeur non seulement pour la compréhension des arrêts de la Cour ou du Tribunal, mais aussi, en l'absence de jurisprudence sur telle ou telle disposition du droit de l'Union, pour l'interprétation qui devrait prévaloir. Ce qui est particulièrement important au vu de l'abondant droit dérivé de l'Union.

Francis HAUMONT

Louvain-la-Neuve à la croisée des chemins

Pierre LACONTE et Jean REMY, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2020, 294 p.

Comme le dit pertinemment Alain BOURDIN dans sa préface, « ce livre n'est pas la Saga de Louvain-la-Neuve mais un ensemble de témoignages sur la production – la « fabrique » – de cette ville ». Et les deux témoins principaux de cet ouvrage, Pierre LACONTE et Jean REMY, en sont des témoins privilégiés. Pierre LACONTE a été membre fondateur de l'équipe de direction du Groupe Urbanisme Architecture UA aux côtés de Raymond LEMAIRE et Jean-Pierre BLONDEL. Le regretté Jean REMY, professeur éminent de sociologie urbaine et rurale, a été consultant d'UA, responsable du Service Plan urbain et chargé de la mise à jour du Plan directeur de Louvain-la-Neuve. Ils racontent donc la genèse de Louvain-la-Neuve, le projet d'aménagement et d'urbanisme, la planification intégrée du domaine universitaire (P. LACONTE) et le regard extérieur et la fidélité au plan directeur (J. REMY).

A ces deux témoignages s'ajoutent quelques contributions. Celle de Claudine HOUBART qui rend hommage au professeur Raymond LEMAIRE et son apport majeur à l'urbanisme dont celui de Louvain-la-Neuve. Celle de Piet LOMBAERDE sur la spécificité de Louvain-la-Neuve fondée sur la ville historique comme référence. Celle de Nicolas BERNARD sur le droit d'emphytéose, droit réel démembré étroitement lié à la ville nouvelle. Ou encore une autre contribution de Jean REMY

sur les relations entre le marché foncier et le marché immobilier.

Ce livre est une archive précieuse de l'histoire de Louvain-la-Neuve mais il pose aussi les questions de l'avenir de celle-ci. Poursuivre ce qui a été commencé en étant attentif. Comme nos deux témoins l'écrivent dans leur conclusion, « le site universitaire devient un espace convoité. Le moment est dangereux. Il faut se montrer sélectif parmi les opportunités qui se présentent ». Louvain-la-Neuve est bien à la croisée des chemins.

Francis HAUMONT

Les actes délégués en droit de l'Union européenne

Sylvain THIERY, Bruxelles, Bruylant, 2020, 650 p.

L'article 290 du TFUE prévoit qu'un « acte législatif peut déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des actes non législatifs de portée générale qui complètent ou modifient certains éléments non essentiels de l'acte législatif ». Ces actes délégués, nouveauté issue du traité de Lisbonne, constituent l'objet de la thèse de doctorat de Sylvain THIERY. C'est donc un sujet nouveau abordé à la lumière d'une dizaine d'années d'expérience.

Après une introduction sur l'origine comitologique de la délégation de pouvoir en droit de l'Union, l'auteur examine, dans une première partie, la réfection du cadre institutionnel dont ces actes délégués sont à l'origine. Cet examen porte sur le cadre précis de ces actes délégués fixé par l'acte législatif lui-même ce qui en permet le contrôle. Par ailleurs, l'auteur poursuit son exposé par une comparaison entre les actes délégués et les actes d'exécution.

La seconde partie de l'ouvrage est axée autour de la transformation de la production normative du fait de l'adoption d'actes délégués. L'ouvrage revient sur l'encadrement de ces actes délégués par les actes législatifs qui en sont le fondement en soulignant les différences qui peuvent exister dans ces encadrements et en rappelant que ces actes délégués doivent préserver les éléments essentiels de l'acte législatif. Le titre II de cette seconde partie

présente des exemples concrets d'actes délégués et en souligne les contrastes. L'exemple phare est celui de la politique agricole commune (PAC) et des règlements adoptés en 2013 qui comportent chacun de nombreuses dispositions intéressées par la délégation. On citera comme exemple le règlement relatif aux paiements directs aux agriculteurs au titre des régimes de soutien (n° 1307/2013) qui prévoit notamment des paiements pour les pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement (chapitre 3). En particulier, la question du ratio des prairies permanentes au sein d'une exploitation agricole doit être déterminé selon des méthodes arrêtées par un acte délégué, ce qui fut fait dans le Règlement délégué n° 639/2014. L'auteur expose alors les impacts de ces actes délégués. Cette seconde partie se termine par un chapitre consacré à l'objet privilégié des actes délégués.

Le travail publié est impressionnant et vient à point nommé. Il constitue une des premières réflexions doctrinales approfondies sur les actes délégués et, comme le souligne Brunessen BERTRAND dans sa préface, « une contribution fondamentale pour la compréhension du droit de l'Union dont l'évolution dira si les perspectives dégagées pourront guider l'évolution institutionnelle ».

Francis HAUMONT

Le bail d'habitation en Région bruxelloise

Nicolas BERNARD, Bruxelles, Larcier, 2020, 198 p.

L'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 juillet 2017 portant régionalisation du bail, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 constitue le titre XI du Code bruxellois du logement dédié aux baux d'habitation. La collection Codes commentés 20/20 publie ce qui constitue les articles 215 à 266 du code, chaque article étant commenté par Nicolas BERNARD que l'on ne présente plus. Les commentaires sont fouillés, longuement référencés et dépassent souvent le strict cadre de l'article commenté proprement dit. La description d'un mécanisme est régulièrement suivie de questionnements pertinents.